



ARRÊTÉ MUNICIPAL
2025-90 du 14 août 2025
Règlementant la circulation aux lieux-dits
La Brulais, La Frangelais, La Goussetière, et Les Grées.

LE MAIRE DE SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX

- VU** la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
- VU** l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- VU** la demande formulée par l'entreprise EPSD représenté par Mr GAGNOT Yann – 72 rue Cassiopée 74 650 CHAVANOD, demandant l'autorisation pour réaliser des travaux de remplacements et recalages des poteaux téléphoniques, pour le passage de la fibre optique.

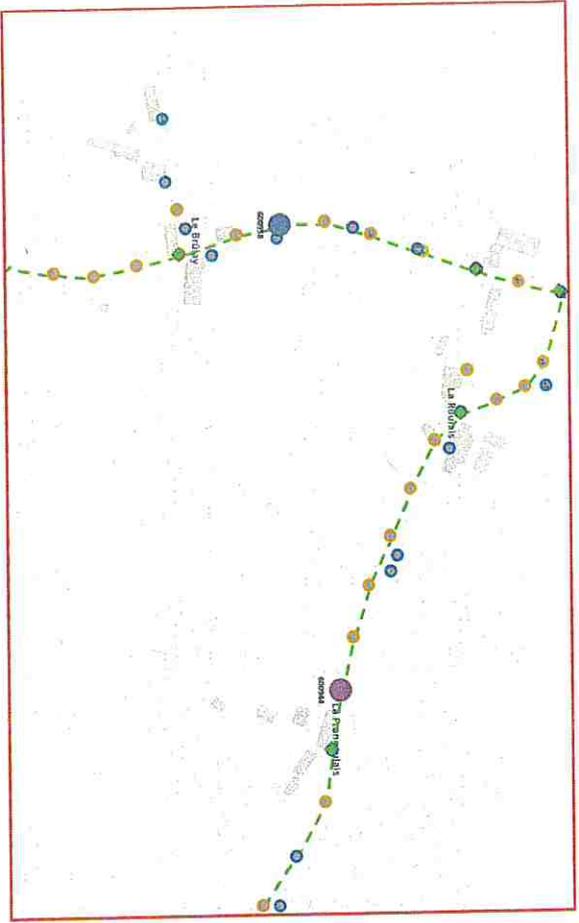
ARRETE

- ARTICLE 1 :** A compter du 20 août 2025 et pour une durée de 60 jours, la circulation sur les routes communales aux lieux-dits La Brulais, La Frangelais, La Goussetière, et Les Grées, sera réduite à une voie et régulée avec un alternat manuel afin de permettre la réalisation des travaux, conformément au plan joint. Le stationnement sera interdit sur les zones de travaux.
- ARTICLE 2 :** La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. Elle devra être mise en place par le demandeur
- ARTICLE 3 :** La circulation des riverains et l'accès aux propriété riveraines seront maintenus.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.
- ARTICLE 5 :** Le secrétaire général de la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en lieu habituel

A Saint-Aubin-des-Châteaux,
Le 14 août 2025,
Le Maire-Adjoint, BERTRAND Michel,



600944 + 600958



601128

